

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

13 - 10 - 1999
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum vergadering</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT	
<i>Orateurs</i> : Marc Van Peel , président du groupe CVP, Jean-Pol Poncelet , président du groupe PSC, Jef Tavernier , président du groupe Agalev-Écolo, Claude Eerdekens , président du groupe PS, Bart Laeremans et Daniel Féret	5
ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commissions – Ajouts	15
Propositions – Autorisation d'impression	15
Demande d'interpellation	15
GOUVERNEMENT	
Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base	15
COUR DES COMPTES	
Imputations budgétaires	16
Droit de regard et d'information des parlementaires	16

SÉANCE PLÉNIÈRE

MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

MATIN

PRÉSIDENTE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 10 h 00.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration du gouvernement.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Je félicite le premier ministre pour sa première déclaration gouvernementale. Chacun conviendra qu'il remue ciel et terre pour maintenir la cohésion de cette coalition arc-en-ciel. Depuis pas mal de temps, il va d'une réunion de crise à l'autre, réunions nécessitées par des problèmes tels que la crise de la dioxine ou la politique d'asile. Maintenant, on connaît la musique.

De plus, il témoigne de courage et d'abnégation en subordonnant le programme de son parti aux desiderata du PS et du PRL, qui imposent leur volonté aux écologistes et aux Flamands. M. Boutmans, qui est à la fois écologiste et flamand, l'a déjà appris à ses dépens. M. Deleuze, qui s'est vu délester de certaines de ses com-

pétences, n'a pas échappé à cette stratégie du premier ministre.

MM. Michel et Verhofstadt finiront par exercer toutes les compétences. Nous aurons droit alors à la finale entre ces deux poids lourds.

Les écologistes sont tourmentés par diverses ruptures de tendance. Se souvient-on qu'il fut un temps où le TGV était la bête noire des Verts ? Aujourd'hui, on peut lire dans la déclaration du gouvernement que celui-ci considère que l'aménagement du TGV est une priorité. En revanche, il n'y est pas soufflé mot de la sécurité routière. Se rend-on bien compte que le nombre de victimes d'accidents de roulage est un multiple du total des victimes de toutes les formes de criminalité ?

Hier, le premier ministre a parlé longtemps, mais il n'a pas dit grand-chose. La loi de financement sera-t-elle revue ? Il est clair que de l'argent flamand servira à financer l'enseignement francophone. Lors des négociations en vue de la formation du gouvernement, le premier ministre a nié avoir fait des concessions en ce qui concerne la loi de financement, mais nous savons que ce n'est pas vrai. Et c'est la première chose qu'il avait admise lorsqu'il était devenu formateur en 1991.

M. De Gucht, le président du VLD, a affirmé qu'à l'occasion de la conférence sur la réforme de l'État, il profiterait de la révision de la loi de financement pour faire pas-

ser une diminution des impôts du côté flamand. Après le refus du ministre Reynders et les concessions du premier ministre concernant le premier point, il se retrouve deux fois les mains vides. M. Vankrunkelsven a également déclaré qu'il ne disposait plus d'aucun levier.

Hier, M. Michel et Mme Onkelinx ont dépassé les bornes en parlant des "chambres flamingantes" du Conseil d'État. Ils considèrent en effet que celui-ci devrait tenir un langage politique. M. Vankrunkelsven a immédiatement exigé la démission de la ministre Onkelinx. Ses propos sont une offense non seulement pour l'État de droit mais aussi pour les Flamands. Quant au premier ministre, il laisse faire.

Nous pouvons heureusement compter sur le ministre Daems, qui est "ému" par les qualités de leader du premier ministre. Sous la législature précédente, nous avions un plombier ; aujourd'hui, nous avons un sapeur-pompier qui laisse un bâtiment en ruines après l'incendie.

Après seulement trois mois, le nouveau gouvernement ressemble déjà à un vaste champ de bataille et accumule bévues et déclarations contradictoires.

Heureusement pour lui, il bénéficie d'une marge de manoeuvre budgétaire, cueillant ainsi les fruits du travail accompli – le ministre Vande Lanotte lui-même l'a déclaré – par le gouvernement précédent. Le mérite nous en revient donc également. Pour préserver l'avenir, nous avons respecté une norme très stricte. La croissance économique pourrait être mise à profit pour accélérer la réduction de la dette publique, ce que le gouvernement a choisi de ne pas faire. Pendant 3 ans, la situation demeurera inchangée, le déficit primaire est même en diminution. La norme préconisée par le Conseil supérieur des finances est abandonnée. Ce budget pêche par manque d'ambition et sera difficile à défendre face à l'Europe. Le gouvernement a laissé passer l'occasion de poursuivre la réduction de la dette.

À l'exception de la réindexation des barèmes fiscaux, une décision qui avait d'ailleurs déjà été prise, il n'y a pas véritablement de mesures concrètes touchant la population.

Le premier ministre choisit la survie politique et distribue pour cela des cadeaux aux différents partis. Nous aurions utilisé la marge budgétaire disponible pour réduire encore davantage la dette et pour supprimer la discrimination fiscale dont sont victimes les couples mariés. Le premier ministre n'a annoncé aucune mesure favorable aux familles. MM. Kok et Blair, sur qui le premier ministre veut prendre exemple, ont pris de telles mesures. Nous avons dès lors l'intention de déposer un certain nombre de propositions de loi dans ce domaine.

Le gouvernement veut faire de la Belgique un État modèle. Les premières réalisations du gouvernement ne vont pas véritablement dans ce sens. Je pense aussi aux accusations du ministre Gabriëls à propos du fonctionnement de la chaîne alimentaire à l'étranger, accusations qu'il a dû ravalé aussi vite. En ce qui concerne l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire, aucun texte n'a encore été présenté. En suivant la procédure parlementaire ordinaire, un projet de loi n'aurait pas pu être voté avant le 1^{er} janvier. S'acheminerait-on vers un arrêté de pouvoirs spéciaux "vert" ? Selon la ministre Aelvoet, il s'agirait d'une loi-cadre.

Nous proposons que la proposition de loi qu'à élaborée M. Brouns devienne loi. Dans ce cas, nul besoin de décréter une "loi-cadre".

Ce gouvernement ne mène pas de politique mais pratique l'art de la communication. Diverses mesures nouvelles, fussent-elles assorties d'échéances, sont annoncées par le biais de communiqués de presse et dans des interviews, mais rien ne se concrétise. Le gouvernement et la majorité pensent que le verbe est créateur de réalité. Certains membres de la majorité font cependant opposition, de sorte que la mesure proposée est remise en cause.

L'afflux de demandeurs d'asile constitue un problème européen mais, depuis l'entrée en fonction du ministre Duquesne et les déclarations qu'il a faites, le nombre de demandeurs d'asile a doublé. Une nouvelle politique d'asile n'a alors été arrêtée. À partir de là, tout s'est dégradé. La politique d'éloignement a visé un seul groupe ethnique : voilà la pire erreur qui a été commise. Si nous avons mené une telle politique, les francophones nous auraient reproché de vouloir rattraper l'extrême droite. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Le ministre de l'Intérieur diabolise les Flamands et les autorités de la ville de Gand.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je reconnais qu'il faut éviter de stigmatiser un seul groupe. M. Van Peel a par ailleurs commenté les déclarations critiques de parlementaires de la majorité. Mais son parti n'a formulé d'observations qu'a posteriori.

M. Marc Van Peel (CVP) : Par le passé aussi, des discussions virulentes ont opposé des ministres et des parlementaires. Mais lorsque le gouvernement déposait un projet, il était soutenu par la majorité.

J'attire votre attention sur le fait que l'opposition n'a pas été consultée. La régularisation devait s'effectuer par la voie d'un arrêté royal. Ce n'est qu'à la suite des observations formulées par le Conseil d'État que le gouverne-

ment a déposé un projet. Vendredi encore, il se targuait d'avoir travaillé vite et efficacement ; lundi, le travail s'est avéré lent et inefficace. Cette politique ne sera pas mise en oeuvre et la réforme de l'administration ne se concrétisera pas.

À l'avenir, les choses s'amélioreront car la fonction publique sera réformée rapidement après un référendum. Sur quoi portera celui-ci ? Quelle question sera posée ? On va dépolitiser intégralement l'administration. Une commission parlementaire sera créée à cette fin. Nous savons à quel point le fonctionnement de ce type de commission est dépolitisé. Il y a peu, M. Coveliers prenait encore à partie le ministre de la Justice parce qu'il avait nommé un démocrate-chrétien dont la candidature avait fait l'objet d'avis favorables.

Il y a un an, M. Dewael déclarait ici même qu'il en avait par-dessus la tête des vetos du PS dans les dossiers économiques.

Aujourd'hui, cette critique n'est évidemment plus de mise, comme l'atteste le plan de Mme Onkelinx pour l'emploi des jeunes chômeurs, qui est une véritable mesure dirigiste inspirée de la plus ancienne tradition. Le premier ministre a refusé de répondre à la question qui lui était posée à ce propos lors de la "journée du client". Il refuse de faire des choix.

Nous participerons pleinement à la mise en oeuvre des accords octopartites, mais nous entendons être associés plus rapidement à l'élaboration des projets échafaudés. Quand les réformes annoncées seront-elles réalisées ?

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice (*en néerlandais*) : Mon prédécesseur avait créé trois groupes de travail, dont les travaux ne sont pas encore terminés. J'attends leurs propositions.

M. Marc Van Peel (CVP) : Les groupes de travail sont sous la responsabilité politique du ministre, et ce n'est pas l'inverse. Le ministre annonce maintes études inutiles dans le domaine de la sécurité. Mais il est urgent de prendre des mesures.

Je voudrais poser une série de questions concrètes. Qui est compétent pour la coopération au développement ? De quel budget dispose le ministre ou le secrétaire d'État responsable ? Le premier ministre soutient-il M. Reynders lorsqu'il saisit la Cour d'arbitrage pour attaquer la décision des autorités flamandes de réduire certains impôts ? Le gouvernement dans son ensemble soutient-il le durcissement annoncé de la loi sur les armes ? Comment concilier les propos du premier ministre sur les entreprises publiques avec les déclara-

tions de la ministre Durant sur la repolitisation de la SNCB ? Qu'advient-il de la loi de financement ? Quelle réglementation le gouvernement propose-t-il d'adopter en la matière ?

Les fonctionnaires fédéraux bénéficieront-ils ou non de transports publics gratuits ?

La déclaration gouvernementale nous a valu une première. Pour la première fois, il est question du "mal belge" dans un document officiel. Ce langage d'opposition masochiste n'a pas sa place dans un tel document. Aucun autre pays ne pratique de la sorte. La Belgique n'est pas malade. Au niveau international, elle occupe une très bonne position. Bien des choses peuvent être modernisées et améliorées dans l'administration, mais c'est une erreur que d'utiliser de tels termes ! Le premier ministre ferait mieux de guider le gouvernement. Qu'il se recycle dans la "plomberie". Ce gouvernement doit former une équipe ! On a toujours reproché à M. Dehaene de ne chercher à résoudre les problèmes que lorsqu'ils se posaient. Le premier ministre Verhofstadt, quant à lui, ne cesse de créer des problèmes qui n'existaient pas encore et omet de les résoudre ensuite.

Si tel est l'État modèle, je comprends pourquoi, par le passé, M. Verhofstadt réclamait pour chaque citoyen le droit de se désolidariser de l'État. (*Applaudissements sur les bancs du CVP et du PSC*)

M. André Smets (PSC) : J'apprécie de voir la Belgique occuper la cinquième place selon l'indice de développement humain, mais j'apporte surtout mes encouragements à la majorité dans sa volonté de soutenir le financement de l'enseignement francophone. (*Exclamations sur les bancs du Vlaams Blok – Rires sur les bancs du PS et du PRL FDF MCC*)

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Pour la deuxième fois en trois mois, vous nous affirmez que le gouvernement ouvre la voie du XXI^e siècle pour notre pays. C'est fort bien. C'est un beau slogan. Nous ne nous laissons cependant pas prendre au piège des bonnes paroles.

Qui plus est, le changement que vous préconisez s'inscrit dans la continuité.

Le déficit public sera ramené à 0% en 2002, dans la ligne définie par le gouvernement précédent. La réduction des charges sur le travail, déjà réalisées à concurrence de 80 milliards, sera poursuivie. Vos mesures prolongent des mesures antérieures pourtant alors décriées. Vous parlez d'adaptation des barèmes fiscaux, mais cette mesure était déjà inscrite dans l'arrêté concernant le taux de précompte professionnel.

Vous nous promettez l'avenir en rose. Le président du PS se targuait, ce week-end, d'avoir réalisé chaque année de 100 à 150 milliards d'économies, alors que cette amélioration a été initiée, il y a des années déjà.

Si, aujourd'hui, notre pays occupe la place de tête dans différents domaines, c'est quand même grâce aux précédents gouvernements. En réalité, vous ne faites que rendre hommage à la politique budgétaires du gouvernement précédent, ainsi qu'à sa politique de l'emploi et aux différents choix qu'il a opérés.

Vous changez de cap mais, malheureusement, c'est en allant à l'encontre des recommandations du Conseil supérieur des Finances pour l'an 2000, notamment en matière de stabilisation du solde primaire. Le moment aurait pourtant été bien choisi pour réduire notre endettement, en profitant des marges dont vous allez bénéficier. Les autorités européennes ne manqueront pas de vous rappeler à l'ordre.

Vous tirez un chèque sur les acquis du gouvernement précédent. Cela s'explique par la nécessité qui s'impose à vous de payer vos partenaires.

C'est la réplique de ce qui s'est passé, en 1988 – 1989, après votre départ des affaires. On nous refait aujourd'hui le coup du retour du coeur. Vous parlez d'un changement de cap. Qu'en sera-t-il des générations futures, du vieillissement de la population, des pensions... ? Votre changement de cap est sélectif.

Les difficultés des dernières semaines nous font douter de votre capacité à régler sérieusement les problèmes. En matière d'asile, vous annonciez une politique plus humaine. Or, votre équipe a accumulé les bévues et les fautes. Vous dénoncez le "mal belge", vous dites que le gouvernement précédent s'est révélé incapable de s'adapter aux changements de société. Mais vous-même avez accumulé les décisions floues, les régimes d'exception, les problèmes supplémentaires. Vous avez fait appel à l'opposition en ce qui concerne l'immigration. Depuis longtemps, nous demandons une loi en ce domaine. Nous ferons donc valoir nos positions et nous allons voir s'il s'agira ou non d'un nouveau traquenard.

Par ailleurs, vous cautionnez une aide nucléaire à un pays qui, aujourd'hui, vient de bafouer la démocratie.

Notre ministre de l'Agriculture met injustement en cause les Pays-Bas en ce qui concerne la dioxine ; vous réduisez la participation humanitaire en Bosnie-Herzégovine – notre meilleure carte de visite en la matière – en la remplaçant par une intervention diplomatique de M. Michel ; le budget de la Coopération est diminué.

Il y a un fossé entre vos paroles et vos actes.

Selon vous, le changement en matière communautaire révélerait une sorte de nirvana. J'en déduis que vous ne tarderez pas à signer la Convention sur la protection des minorités. En matière de financement de l'enseignement, l'on comprend mal le sens des compromis que recherche votre composante flamande.

Quel est le truc, quel est le prix du compromis, qui le paye ? Vous annoncez d'autres compromis boiteux, résultats d'arrangements avec les partis qui constituent votre majorité hétéroclite.

Par ailleurs, je me réjouis de votre annonce d'une mutation technique de nos administrations, mais la désignation d'un gourou ou d'un expert – encore un – relève de l'exorcisme.

Vous oubliez complètement le retard de tout notre système juridique face aux progrès techniques actuels. Je vous exhorte à prendre des mesures à cet égard. Faute d'un tel effort législatif et réglementaire, on pourra dire que la société s'est modifiée, mais qu'on a cru y apporter remède au moyen d'outils légistiques existants.

Le monopole que conserve Belgacom est inconcevable. Des millions d'internautes sont pris en otage. Des mesures s'imposent : joignez l'acte à la parole !

Aujourd'hui, si certains de vos objectifs continuent à susciter notre intérêt, des doutes importants surgissent au vu de vos pratiques. Les solutions que vous avez appliquées ces derniers mois ont éveillé notre méfiance. Nous apprécierons honnêtement votre programme, mais, en attendant de pouvoir en mesurer la valeur avec certitude, nous nous prononcerons contre ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP).*

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je puis rassurer le CVP et le PSC : les Verts unanimes confirmeront leur confiance dans ce gouvernement. Pour nous, tant la déclaration de gouvernement comme la déclaration de politique comportent des points fondamentaux que nous appuyons. Cela ne signifie toutefois pas que nous craignons de critiquer les déséquilibres ou les modalités d'exécution déficientes. Nous soutenons l'accord dans son ensemble.

Tout en souscrivant aux principes, le CVP et le PSC critiquent une série de points qu'il qualifie de déséquilibres, tels la politique d'asile et de régularisations. En ce qui me concerne, je ne vois pas toujours clairement quels critères sont acceptables pour le CVP et le PSC.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Les Verts approuvent bien entendu la politique d'asile : quelques illégaux ont été expulsés pour rassurer la galerie mais on

va procéder à la légalisation de dizaines de milliers d'entre eux. J'attends avec curiosité la réaction de l'aile droite des libéraux.

M. Marc Van Peel (CVP) : La politique d'asile sera discutée ultérieurement. Je aimerais toutefois connaître dès à présent le sentiment des Verts à propos du rapatriement collectif forcé, et par ailleurs malhabile, qui a été organisé la semaine dernière.

Mme Joëlle Milquet (PSC) : En soutenant la politique menée par le gouvernement en matière d'asile, soutenez-vous le maintien des centres fermés et la détention d'enfants dans ces centres ? Soutenez-vous, oui ou non, les expulsions collectives controversées et le fait d'avoir ignoré la décision de la Cour des droits de l'homme ? Écolo a publié précédemment un communiqué de presse, mais, aujourd'hui, on ne vous entend plus à ce sujet ...

C'est bien de manifester ici ou là, mais nous attendons de vous que vous joigniez l'acte à la parole.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Il y a une différence entre expulser quelqu'un et le jeter dehors. Les expulsions ont toujours existé, mais ce qui s'est passé la semaine dernière ne doit plus jamais se reproduire.

Les demandeurs d'asile mineurs d'âge n'ont pas leur place dans des établissements fermés. La durée maximale de détention dans de tels établissements – instaurée notamment par le CVP – doit être strictement respectée. Aujourd'hui, nous voudrions que les mineurs d'âge aillent à l'école et nous préconisons de réduire les délais de détention et d'accompagner les jeunes.

J'attire votre attention sur le fait qu'à Gand, une centaine de demandeurs d'asile ont pu être expulsés sans la moindre contrainte. Les expulsions collectives n'en sont pas moins inadmissibles. Nous ne voulons pas prendre pour cible certains groupes ethniques. En outre, il convient de tenir compte de la situation que connaissent les pays d'origine. En accroissant l'aide au développement et en intensifiant la prévention des conflits, on peut empêcher l'émergence sans cesse renouvelée de flux de réfugiés.

M. Marc Van Peel (CVP) : M. Tavernier a été clair. Je poserai la même question aux libéraux.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Les écologistes souscrivent sans réserve à de nombreux points de ce budget : davantage de moyens pour les personnes atteintes d'une maladie chronique, pour des villes où une certaine qualité de vie est assurée, pour les revenus les plus bas, pour les jeunes chômeurs et pour un abais-

sement de la TVA au profit des services à fort coefficient de travail. D'ailleurs, les centres de récupération sont-ils inclus dans ces services à forte intensité de main-d'oeuvre ?

Madame Greta D'Hondt (CVP) : M. Tavernier se réjouit de l'augmentation des revenus les plus bas. Pourquoi, dès lors, a-t-il voté contre la proposition Lenssens visant à instaurer une catégorie plancher pour les personnes âgées ? Par pure spéculation politique ?

M. Yves Leterme (CVP) : L'instauration d'un cadastre des fortunes fait-elle partie de vos objectifs ?

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Cet aspect est important dans le contexte de la réforme fiscale globale qui est actuellement en chantier. Nous sommes résolus à marquer cette réforme de notre empreinte verte. Nous en aurons certainement l'occasion lors des débats fiscaux qui se tiendront l'année prochaine.

Nous soutenons aussi l'abaissement des charges à condition qu'il s'accompagne d'un engagement en matière d'emploi. Il faudra procéder à une évaluation de la mesure dans deux ans.

Le développement durable devra être le fil rouge de toute notre action politique.

Nous avons été agréablement surpris d'entendre exiger des services publics et des entreprises publiques un sens accru des responsabilités.

En conclusion, les Verts peuvent soutenir cette politique. Certes, nous nous effacerons d'en infléchir certains aspects dans le sens de nos idées écologistes – je songe à l'égalité de traitement des hommes et des femmes – parce que nous estimons qu'une bonne gestion présuppose une interaction entre gouvernement et Parlement. En attendant, nous accordons notre confiance au gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Servais Verherstraeten (CVP) : Lors du débat d'investissement, M. Tavernier avait défendu d'autres principes au nom des Verts : réduction du temps de travail, écofiscalité, droit de vote pour les immigrés, rejet du bradage des entreprises publiques. Qu'en reste-t-il ?

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Seront soutenus : le travail à temps partiel, le droit de prendre une interruption de carrière à 20 % et une révision fiscale globale. Cependant, si rien ne changera avant l'an 2000 en matière de droit de vote pour les non-Belges, c'est parce que la chose a été inscrite dans la Constitution, notamment à la demande du CVP.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Le groupe socialiste se félicite de participer à la concrétisation des projets ambitieux contenus dans la déclaration gouvernementale.

Nous profitons de celle-ci pour rappeler les priorités du groupe socialiste, en particulier à la lumière des développements de ces trois derniers mois et dans la perspective des événements futurs.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que c'est sans délai que notre assemblée s'est attelée à cerner et à analyser les causes et les conséquences exactes de la crise de la dioxine, en créant une commission d'enquête parlementaire sous la présidence de M. Charles Janssens.

À partir des conclusions de cette commission, il nous appartiendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une telle crise ne puisse se reproduire.

En ce qui nous concerne, nous refusons une offre alimentaire à deux vitesses, réservant les vertus d'une alimentation saine aux nantis. A cet égard, nous nous réjouissons de la création d'une Agence fédérale de sécurité alimentaire.

Ceci dit, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement ait déjà retenu les premières leçons de cette crise, à savoir la mise en place d'une réelle stratégie de développement durable. C'est dans cet esprit que nous proposerons et soutiendrons toute initiative de rationalisation de l'énergie et de contrôle des labels écologiques.

La mobilité retient, à ce titre, toute notre attention, parce qu'elle doit être le chantier dans lequel s'exprime ce souci de développement durable. Dans ce cadre, le transport en commun doit être une alternative fiable et crédible au déplacement par automobile, objectif que poursuit le RER à Bruxelles, initiative portée par M. Daerden sous la précédente législative et qui trouve une première concrétisation dans la fixation d'un budget de 8,5 milliards. De plus, une politique fiscale novatrice permettra de promouvoir le recours au transport public, tandis que le transport collectif en automobile doit être encouragé.

Le groupe PS exprime son soutien total à la politique de régularisation initiée par le gouvernement et veillera à ce que le projet de loi visant à consacrer les principes contenus dans l'arrêté royal suspendu par le Conseil d'État soit adopté dans des délais les plus brefs.

Il est faux de croire qu'à la complexité millénaire des flux migratoires, on ne pourra opposer qu'une exécution rigoriste de la loi sur l'accès au territoire, sans prendre en considération la diversité des situations des sans-papiers présents sur notre territoire.

La politique de régularisation permet d'appréhender cette diversité, en accordant un droit au séjour aux personnes dont la situation personnelle rendrait le retour injuste.

Dans ce cadre, le groupe socialiste enjoint le ministre de l'Intérieur à garantir l'opérationnalité de la mesure de régularisation, ce qui suppose que, d'une part, toute mesure d'éloignement de régularisable soit exclue et que, d'autre part, un climat de confiance soit réinstauré : le groupe socialiste n'acceptera pas que la régularisation soit le prétexte à de nouvelles souricières.

Ainsi, le groupe socialiste oppose une fin de non-recevoir aux manoeuvres dilatoires de certains groupes politiques non démocratiques qui empruntent les couloirs des cours et tribunaux pour colporter leur idéologie.

Le vrai malheur est la façon dont la Justice a été rendue par le Conseil d'État qui a créé un précédent dangereux dans la délocalisation de l'arbitrage de conflits politiques.

Il appartient à présent à l'ensemble des groupes parlementaires démocratiques de démontrer la vacuité de ces manoeuvres et la nuisance de cette attitude.

D'autre part, en ce qui concerne la politique d'asile, nous la souhaitons à l'avenir plus rapide et plus transparente.

Nous souhaitons que soit exécuté dans les plus brefs délais l'accord de gouvernement prévoyant une simplification de la procédure de naturalisation, afin que la Chambre des représentants n'ait plus qu'à traiter des cas les plus difficiles.

Il est important que le ministre de la Justice dépose rapidement un projet concrétisant ce point.

M. **Paul Tant** (CVP) : Le CVP est disposé à contribuer à l'assouplissement de la procédure de naturalisation. Mais vous êtes le président de la commission compétente et vous abusez de votre position pour assurer votre permanence sociale. Vous devriez appliquer correctement la loi avant de la modifier. *(Applaudissements sur les bancs du CVP et du VL. BLOK)*

Le **président** : Votre observation est mal placée. De telles critiques doivent être exprimées en Conférence des présidents. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

FAIT PERSONNEL

M. **Claude Eerdeken** (PS) : La commission des Naturalisations a adopté une jurisprudence constante. Nous venons d'adopter des milliers de dossiers.

Répondre aux personnes qui s'inquiètent de l'état d'avancement de leur dossier est une règle de politesse élémentaire que j'appliquerai jusqu'à la fin de ma carrière politique. Cela ne constitue en rien une politisation du traitement des dossiers. (*Applaudissements*)

Concernant le budget, il y a un changement fondamental : les débats portent sur les marges de manoeuvre à utiliser et non plus sur les économies à réaliser. Mieux, les hypothèses de croissance retenues sont plus que prudentes. Il pourrait donc y avoir de bonnes surprises.

Il importe cependant de veiller à pérenniser et à intensifier les mesures positives de redistribution des richesses. Je félicite d'ailleurs le gouvernement pour son sens de la loyauté dans la résolution de la problématique du financement de la Communauté française.

Le développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens sont les priorités essentielles de notre action présente et à venir au sein du gouvernement comme de toutes les institutions politiques de notre pays.

La problématique de l'emploi est une problématique complexe pour laquelle aucune solution miracle n'existe. Si l'on veut s'attaquer aux causes, c'est aux difficultés rencontrées par les jeunes demandeurs d'emploi qu'il faut d'abord s'attaquer.

Tel est le sens de la première ligne directrice européenne pour l'emploi. C'est aussi ce que prévoit l'accord gouvernemental. Dans cette optique, nous ne pouvons que saluer la rapidité avec laquelle la ministre de l'Emploi et du Travail, Laurette Onkelinx, a pris en charge cette problématique.

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : M. Eerdeken soutient la politique de l'emploi de la ministre Onkelinx. Soutient-il également sa proposition stalinienne d'obliger les entreprises à engager quatre travailleurs supplémentaires par cent salariés ? En Flandre, cette mesure sera impossible à mettre en oeuvre.

M. **Claude Eerdeken** (PS) : Venant d'un parti non démocratique, l'accusation de stalinisme est plaisante !

Le plan de Mme Onkelinx pour un premier emploi jeune est un projet d'envergure.

Ce plan devra permettre également aux pouvoirs publics de compter sur la participation d'esprits jeunes aux divers projets d'utilité publique et socialement prioritaires comme la sécurité ou encore l'accueil des enfants.

Enfin, nous entendons les critiques du monde patronal concernant l'obligation d'embauche. Comment pourrait-il en être autrement au regard de l'application peu scrupuleuse de l'obligation déjà contenue dans le stage ONEM ?

Pour les socialistes, les réductions de charges doivent d'abord permettre une diminution du coût du travail, mais elles doivent surtout être un incitant à l'embauche, c'est-à-dire un contrat entre l'État et l'employeur pour encourager l'emploi : l'obligation de résultat doit être assurée.

Malheureusement, la solidarité et la citoyenneté active n'étant pas des réflexes instinctifs dans le chef de tous les citoyens, il est parfois nécessaire d'envisager l'obligation comme moyen de participation.

Ces choix se révéleront les plus efficaces à long terme. Nous soutiendrons ces objectifs et cette politique.

Mais, de manière plus générale, c'est l'augmentation du taux d'activité qui doit être placée en ligne de mire. Il se caractérise par un coût du travail élevé, une inadéquation entre l'offre et le profil des demandeurs d'emploi, un système de formation lacunaire.

Dans un avenir proche, notre attention devra se porter sur différentes problématiques : les fins de carrières, les chômeurs de longue durée, la réduction du temps de travail, les pièges à l'emploi ou encore la lutte contre le travail au noir.

Dans ces domaines, nous nous réjouissons des engagements contenus dans la déclaration gouvernementale et nous nous félicitons de l'augmentation du salaire minimum. Nous attendons avec impatience la suite des mesures concrètes. Nous veillerons à ce que les principes et droits fondamentaux des travailleurs ne soient pas sacrifiés au pragmatisme ou à l'urgence. L'emploi ne pourra pas être précarisé, les revenus systématiquement partagés au nom du taux d'activité.

Il faudra éviter que la flexibilité ne vise que les groupes de travailleurs les plus vulnérables et mettre l'accent sur une plus grande "flexicurity". La semaine des quatre jours, par exemple, ne devra pas s'envisager comme un simple partage du travail et des revenus disponibles, mais comme une formule qui permettra d'améliorer la qualité de vie, de favoriser la création d'emploi et de permettre de dynamiser les entreprises.

Enfin, les différentes mesures développées devront être en adéquation parfaite aussi bien en amont, avec le processus de Luxembourg, qu'en aval, en s'assurant la collaboration et la synchronisation de tous les niveaux de pouvoirs compétents. Leur portée budgétaire ne doit pas non plus être négligée.

Les socialistes seront des relais efficaces de la politique gouvernementale, mais aussi les acteurs à part entière, créatifs, loyaux et surtout fidèles à leurs idéaux de solidarité et de progrès.

La sécurité sociale du XXI^e siècle doit amplifier son rôle de cohésion sociale. Les principes essentiels doivent être réaffirmés et renforcés : elle est un système légal et fédéral de solidarité interpersonnelle, qui allie assurance et solidarité. Elle offre une égalité d'accès aux prestations sociales.

Sa pérennité est indissociable de son renforcement, tant en termes de moyens qu'en termes de prestations. La pension minimum de quelque 450.000 pensionnés va être augmentée, ce qui ne s'était pas vu depuis 1991 pour le privé et les indépendants.

Face à l'hétérogénéité de la classe des seniors, aux perspectives démographiques et à l'accroissement de l'espérance de vie, il faut intensifier une politique tenant compte des spécificités et des besoins de chacun. Si l'augmentation du revenu des pensionnés les plus vulnérables socio-économiquement est essentielle, la politique fédérale vis-à-vis de nos seniors ne peut se limiter à ce seul aspect. Le débat relatif à l'assurance autonomie doit donc rapidement resurgir et aboutir à des propositions applicables à l'ensemble de la population belge dont l'autonomie a été fortement diminuée et ce au-delà de tout clivage communautaire.

Le budget de la sécurité sociale présente plus de 38 milliards de boni. C'est presque du jamais vu ! Cependant, ce moment d'euphorie ne doit pas nous faire perdre la tête : ce budget est un outil à mettre au service de la redistribution des revenus et de la préservation de la cohésion sociale.

Pour ce faire, il est essentiel que les marges disponibles soient utilisées à bon escient et de manière équilibrée entre l'amélioration des prestations et l'allègement des charges pesant sur le travail. L'exercice est réussi pour 2000. Nous veillerons à ce qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

L'assiette de financement de la sécurité sociale devra être élargie, pour qu'elle ne pèse plus exclusivement sur les revenus du travail. J'espère que les différentes pistes abordées seront explorées au cours de cette législature.

En matière de soins de santé, la norme de croissance a été portée à 2,5 %, mais nous craignons que, pour 1999, la croissance réelle des dépenses n'atteigne pas ce taux et que les marges de manoeuvre disponibles se réduisent à peau de chagrin.

Par ailleurs, il est essentiel d'entamer rapidement avec les partenaires de notre système des discussions pour optimiser les ressources disponibles.

Notre système de sécurité sociale est l'un des plus performants du monde. Nous veillerons à ce qu'il le reste.

En matière de fiscalité, je me réjouis de la volonté du gouvernement de diminuer la pression fiscale sur le travail, mais il est important de conserver les principes de progressivité et de capacité contributive qui participent à la fonction de redistribution des revenus. De plus, le rééquilibrage de la fiscalité doit s'inscrire dans le cadre de la poursuite des efforts d'harmonisation fiscale au niveau européen, afin de rétablir l'équité entre la taxation des différents revenus, notamment mobiliers.

Je souhaite que la Belgique, profitant de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, en 2001, adopte une politique volontariste pour une juste taxation des revenus de l'épargne et l'instauration d'une taxe CO₂.

Par ailleurs, il est essentiel d'intensifier les efforts contre la fraude fiscale pour rétablir la confiance dans la capacité de l'État de faire respecter les lois et réglementations. La lutte contre la fraude fiscale permet aussi de lutter contre le travail "au noir" et de réinstaurer les mécanismes de saine concurrence entre entreprises respectueuses de la législation fiscale.

J'insiste également sur la nécessité de pourvoir rapidement à la nomination des juges fiscaux, sans laquelle on peut craindre de voir la réforme fiscale dénuée d'effets.

Au sujet de l'impôt des sociétés, il est nécessaire de compenser une diminution du taux de l'I.Soc. par une réduction du nombre de possibilités de déductions et ce dans un cadre budgétaire neutre.

Je me réjouis de l'intention du gouvernement de réduire les taux de TVA sur certains services à haute intensité de main-d'oeuvre, conformément à l'accord de Tinku. Ces mesures doivent faire l'objet d'évaluation quant à leur impact réel sur l'emploi.

Par ailleurs, le groupe socialiste rappelle son attachement à l'ambitieux projet mis en place par le gouvernement en matière de politique de la ville, projet qui l'a amené à consacrer un commissariat spécifique à une politique d'égalité des chances. La ville étant source

d'exclusions diverses, le PS se réjouit de l'adoption d'un plan global d'action pour les quartiers en crise.

Il faut mener des politiques cohérentes et coordonnées sur différents fronts, en instaurant des instruments novateurs, tels qu'une fiscalité différenciée créant des incitants à l'installation d'entreprises en zone urbaine.

Quant au projet du gouvernement visant à dynamiser l'appareil de l'État, les socialistes s'en félicitent. Pour eux, les services publics doivent fournir des services collectifs nécessaires à l'épanouissement individuel et des garanties d'accessibilité et d'efficacité.

M. Jean Pol Poncelet (PSC) : J'entends votre satisfaction par rapport au projet de revalorisation de l'administration. En tant que chef du groupe socialiste participant à la majorité actuelle, je voudrais que vous vous exprimiez sur l'accord intervenu concernant le financement de la communauté française. Combien reçoit-elle ? Au détriment de qui ? Qui paye réellement cette intervention en sa faveur ?

M. Claude Eerdekens (PS) : La loi a été appliquée dans le cadre de la loyauté fédérale. Avec de la bonne volonté, il y a moyen de mettre de côté les stériles discordes communautaires qui occultent les vrais débats.

L'instauration du climat de confiance entre le citoyen et l'administration suppose que les institutions ne se perdent pas en stériles discordes communautaires. Le groupe socialiste se félicite de la mise en place prochaine de la conférence intergouvernementale et interparlementaire, qui permettra notamment d'améliorer le fonctionnement des structures de l'État. Redonner confiance aux citoyens, c'est d'abord se préoccuper de la sécurité des personnes, en garantissant un accès à un appareil judiciaire et policier efficace. En matière de Justice, le groupe socialiste veillera à ce que le Parlement procède au plus vite à la désignation des membres non magistrats du Conseil supérieur de la Justice. En matière de police également, le groupe socialiste veillera à ce que la réforme devienne réalité et invite le gouvernement à adopter les arrêtés d'exécution le plus rapidement possible.

Il ne saurait être question de remettre en cause le principe de la responsabilité politique des bourgmestres au niveau local.

Le groupe socialiste réclame à ce titre l'exécution pleine et entière des accords Octopus. Il faut néanmoins confronter leurs applications à d'autres systèmes mis en pratique à l'étranger.

Le groupe socialiste voudrait, monsieur le premier ministre, vous mettre en garde contre les éventuels mirages d'une mise en place précipitée d'une procédure accélérée en matière pénale, alors même qu'une lutte active contre l'arriéré judiciaire permettrait des résultats analogues sans risque.

Il serait vain de croire que l'arriéré judiciaire se résorberait en matière pénale par la seule mise en place d'une procédure accélérée.

Le groupe socialiste prend bonne note de la volonté du gouvernement de réformer le statut des fonctionnaires pour autant que la priorité au statut soit garantie. Le groupe PS demande que la formation et la mobilité des agents soient une des priorités de cette réforme.

Défendre l'appareil d'État, c'est aussi porter une attention extrême au sort des entreprises publiques. Par ailleurs, l'Europe fait également partie des institutions dont l'accès et la lisibilité doivent être renforcés. Pour ce faire, les assemblées parlementaires belges doivent continuer à être associées aux décisions européennes et nous veillerons à ce que la future présidence belge de l'Union mette en avant les dossiers sociaux et fiscaux qui nous sont chers.

En matière de politique extérieure, le groupe socialiste entend soutenir une politique de solidarité avec l'Afrique centrale.

L'an 2000 verra se réunir le Millenium Round. Pour le groupe socialiste, ce sera l'occasion de plaider pour la définition d'un cadre de régulation du commerce mondial capable de lutter contre la loi du plus fort qui s'instaure de fait, tout en privilégiant un développement durable de notre planète et de ses composantes étatiques. Nous restons partisans d'une réforme des institutions de Bretton Woods. Tant le FMI que la Banque mondiale doivent inscrire leur action dans une perspective de développement social. À terme, il s'agira de mettre en place un véritable Conseil de sécurité économique et social.

Le groupe socialiste s'était félicité, en juillet dernier, de l'intention du gouvernement de confier au Parlement la mission de débattre largement des problèmes éthiques, tels que l'euthanasie la bioéthique, la cohabitation légale ou la toxicomanie.

Le groupe socialiste est également heureux que le gouvernement ait prévu un budget en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

En conclusion, l'important travail à réaliser par le Parlement et le gouvernement peut être passionnant, dans le

cadre de l'expérience originale que constitue l'arc-en-ciel.

Comme nous retrouvons dans tout ce projet d'avenir beaucoup de nos sensibilités, le groupe socialiste assure le Gouvernement de sa confiance. (Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. **Daniel Féret** (FN) : Rien ne m'étonne dans cette déclaration du gouvernement qui est le point d'orgue d'une campagne médiatique et de propagande interprétée, pendant tout l'été, par les ténors du gouvernement sur l'air de "Tout va très bien, Madame la Marquise".

L'heure de l'optimisme a sonné, monsieur le premier ministre. Vous prétendez placer la barre très haut ? Tous les gouvernements avant le vôtre ont fait le même pari, mais ont franchi cette barre bien plus bas.

Le gouvernement affirmait qu'il y aurait encore des expulsions. Les "couacs" qui ont accompagné l'expulsion des Slovaques ont fait beaucoup de bruit. Ce grand spectacle a fait oublier que, durant les six premiers mois, nous avons enregistré près de 20.000 demandes d'asile.

Il faut reconsidérer le droit d'asile : 90 % des Africains sont demandeurs !

L'angélisme humanitaire aboutirait à accueillir tous les opprimés du Tiers Monde.

Mais, en important la misère, on ne la soulage pas. Une politique préférence nationale et communautaire et de coopération extérieure vers des pays proches serait une démarche de bon sens. Le gouvernement veut-il changer de cap ? Quand il se dirige vers le Sud, il perd le Nord. À l'Est, il est des pays qui ont souffert septante ans du communisme. C'est vers ces peuples qu'il faut se tourner pour les aider.

La crise de la dioxine a été résolue en quelques semaines, en en rejetant la responsabilité sur le précédent gouvernement et sa composante SP qui se retrouve pourtant dans l'actuel gouvernement. En matière de soins de santé, on s'orienterait vers une utilisation plus rationnelle des médicaments ; on a supprimé le remboursement de cinq médicaments essentiels pour le traitement de certains cancers. Sans doute la diminution des honoraires médicaux vise-t-elle à placer le patient au centre de la politique de santé ?

Comment le gouvernement libéral et socialiste fera-t-il demain ce que les bourgmestres libéraux et socialistes n'ont pu faire, depuis plus de vingt ans, à Bruxelles et à Charleroi qu'ils n'ont pu empêcher de devenir de véritables coupe-gorges ?

Je ne suis pas certain qu'un discours prononcé en flamand par le ministre-président de la Région wallonne suffira à garantir les facilités dans les communes de la périphérie bruxelloise.

Notre système démocratique demande une adaptation. Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas au Parlement d'adopter une loi instaurant le référendum populaire avec pouvoir décisionnel comme en Suisse ? La réforme fiscale sera une réformette. La conjoncture le permet. La grande réforme sera pour demain car, chaque fois qu'ils sont au pouvoir, les libéraux reculent. Demain, la conjoncture sera moins bonne et la grande réforme n'aura pas lieu. Le diagnostic est imprécis, mais exact. Des investigations plus poussées auraient pu éviter l'erreur thérapeutique. Le peuple belge sait que son pays a besoin de reconstituants et vous leur administrez des neuroleptiques et des euphorisants dont il ne veut plus. À la rengaine "Tout va très bien, Madame la Marquise", je ne puis qu'opposer une autre : "Ce n'était pas la peine, ce n'était pas la peine, de changer de gouvernement."

– La séance est levée à 12 h 15.

– Prochaine séance plénière, cet après-midi à 14 h 15.

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. José Canon

À l'étranger : M. Aimé Desimpel

En mission à l'étranger : M. Geert Versnick

Union interparlementaire : MM. Jacques Lefevre, Jean-Pol Henry, Denis D'Hondt

Membres du gouvernement fédéral :

M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques :

en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, Secrétaire d'État au Commerce extérieur : en mission à l'étranger

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Ajouts

(application de l'article 11.6 du Règlement)

Ajouts proposés par le groupe AGALEV-ECOLO :

Commission de la Défense nationale

Membres suppléants

Ajouter Mme Leen Laenens.

Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Membres effectifs

Ajouter Mme Leen Laenens.

Commission des Relations extérieures

Membres effectifs

Ajouter Mme Leen Laenens.

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (Mme Jacqueline Herzet) modifiant le Code civil en vue de permettre la modification du nom patronymique, n° 131/1.

2. Proposition de loi (MM. Hubert Brouns et Marcel Hendrickx) modifiant les articles 1er et 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures, n° 132/1.

3. Proposition de loi (Mme Trees Pieters) modifiant l'article 52 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses en ce qui concerne les chèques-services, n° 133/1.

4. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) visant à modifier l'article 365 du Code Judiciaire relatif aux traitements des magistrats de l'ordre judiciaire et à compléter les articles 90 et 171 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de modifier l'imposition des revenus des juges consulaires et sociaux, n° 134/1.

5. Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine) modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, n° 135/1.

DEMANDE D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi d'une demande d'interpellation de :

– M. Olivier Maingain au ministre de l'Intérieur sur "l'interdiction de matches de football pour 'hooliganisme' et les mesures à prendre en vue de l'EURO 2000".

(n° 89 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

GOUVERNEMENT**BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES***Redistribution des allocations de base*

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget transmet :

– Par lettres des 10, 14 septembre 1999 et 1er octobre 1999, trois bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 2 septembre 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de l'Agriculture et des Classes moyennes pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 28 septembre 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant les Services du premier ministre pour l'année budgétaire 1999.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

COUR DES COMPTES**IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES**

Par lettre du 6 octobre 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet le relevé des imputations budgétaires réalisées au cours du mois de septembre sur le budget de la Cour des comptes pour l'année 1999.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

DROIT DE REGARD ET D'INFORMATION DES PARLEMENTAIRES

Par lettre du 6 octobre 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet, en application de l'article 34 du Règlement d'Ordre de la Cour des comptes du 5 février 1998, le relevé des dossiers consultés par les membres de la Chambre ainsi que de la correspondance y afférente pour la période du 22 avril 1999 à ce jour.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget